

DÉPARTEMENT DU VAR



ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 09 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		A RUIZ
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		P BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis		X		B CHALLIER			14	03	02	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 03

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 02

Délibération n° 2025-10-09-11

OBJET :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS DE 2 POSTES
D'AGENTS TITULAIRES DE CATÉGORIE C**

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Nous devons modifier notre tableau des effectifs du personnel municipal au regard des besoins pérennes de fonctionnement de nos services :

La commune souhaite consolider au niveau de cadre de la Fonction Publique Territoriale deux postes de travail de catégorie C, occupés actuellement par deux agents de la commune qui assurent les missions suivantes :

Un poste d'Adjoint technique territorial affecté au sein du service scolaire à celles d'ATSEM, pour un temps de travail à temps non complet de 30h00 hebdomadaires,

Un poste d'Adjoint Administratif territorial affecté au sein des Services Administratifs, principalement pour l'accueil de l'Hôtel de Ville ainsi que des missions administratives polyvalentes, pour un temps de travail à temps complet.

Ces postes de travail sont aujourd'hui pourvus au titre de contrats précaires pour renforts temporaires. Ces créations de postes de titulaires illustrent, dans les faits, la démarche de la Commune visant à déprécier les postes à chaque fois que cela est possible au regard du constat préalable de la pérennité des besoins.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Saint Julien Le Montagnier selon les dispositions suivantes :
- **Création d'un poste de catégorie C, d'Adjoint technique territorial, pour un temps de travail à temps non complet de 30h00 hebdomadaires,**
- **Création d'un poste de catégorie C, d'Adjoint Administratif territorial, pour un temps de travail à temps complet.**

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel au titre des dispositions du 2° de l'article Article L332-8 du Code de la Fonction Publique.

Afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, ces postes pourront être si nécessaire, pourvus temporairement au titre des dispositions de l'article Article L332-14 du Code de la Fonction Publique.

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont portés au budget principal de la Commune.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

